

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.232

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention relative à l'organisation de l'Etape Royannaise du Festival « Les Grandes Traversées » - Edition 2010 – Avenant n° 1

RAPPORTEUR : Madame WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à l'organisation de l'étape royannaise du festival « Les Grandes Traversées », édition 2010.

La convention limitait l'engagement de la Ville à quatre-vingt mille euros (80.000 €).

Parallèlement, la Ville a formulé des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, lesquelles ont font objet d'un examen favorable :

- 29.350,00 € alloués par le Conseil Régional
- 12.500,00 € alloués par le Conseil Général

Dès lors, il convient de modifier l'engagement de la Ville et de le porter à la somme de cent vingt et un mille huit cent cinquante euros (121.850 €). L'augmentation de l'engagement municipal est entièrement couverte par les subventions obtenues.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de l'étape royannaise du festival « Les Grandes Traversées », édition 2010, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n°1,
- VU l'avis de la Commission "Culture et Animation" en date du 11 octobre 2010,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de l'étape royannaise du Festival « Les Grandes Traversées », édition 2010,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



AVENANT N° 1

**A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION
DE L'ETAPE ROYANNAISE DU FESTIVAL
« LES GRANDES TRAVERSEES », EDITION 2010**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2010 rendue exécutoire le 27 octobre 2010

D'une part,

Et,

L'Association « Les Grandes Traversées », association loi de 1901, située en Région Aquitaine, sis 15 rue Francis Garnier - 33000 Bordeaux et en Région Poitou-Charentes, sis 10-14 rue Jean Perrin - 17000 La Rochelle, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'*Association*,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La convention relative à l'organisation de l'étape royannaise du festival « Les Grandes Traversées » prévoyait un engagement de quatre-vingt mille euros (80.000,00 €) pour la Ville de Royan.

La Ville a vu aboutir favorablement ses demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général pour un montant de quarante-deux mille huit cent cinquante euros (42.850,00 €).

Il convient donc de modifier l'engagement de la Ville

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'engagement de la Ville de Royan pour l'édition 2010 est augmenté de quarante deux mille huit cent cinquante euros (42.850,00 €).

La somme sera versée à la signature du présent avenant n°1.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

**Pour l'Association,
Le Président,**

Fait à Royan, le 28 octobre 2010
**Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 novembre 2010